

**Compte-rendu de la Réunion du
Conseil Municipal du 17 janvier 2019**

Date de convocation :
10 janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 17 janvier, à 20 heures 30, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique, sous la présidence de Mr Sylvain LAMBERT, Maire

Etaient présents : Sylvain Lambert, Eric Moreaux, Martine Merelle, Christian Gatineau, Florent Pruvost, Corinne Daverdin, Sandrine Buisson.

Nombre de Conseillers
En exercice : 12
Présents : 7
Votants : 8

Absents excusés et représentés : Aurélie Grand représentée par Martine Merelle.

Absentes excusées : Christophe Chipault, Yves-Olivier Parizot, Sandrine Moreira Da Cruz, Christian Bou.

Secrétaire de séance : Martine Merelle

Martine Merelle est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande que soit rajoutées à l'ordre du jour 3 délibérations :

- Demande d'aide financière au PNR pour l'achat de matériel électrique
- Demande d'aide financière au PNR pour l'abattage d'arbres
- Demande d'aide financière au Département dans le cadre d'acquisition de documents destinés à un public adulte

Les élus n'émettent aucune objection.

1. Approbation du procès-verbal du 13 décembre 2018

Monsieur le Maire fait lecture du PV du 13 décembre 2018 qui est approuvé à l'unanimité.

2. PNR-Demande d'aide financière-Acquisition de système d'entretien alternatif des espaces publics

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de demander au P.N.R de la Haute Vallée de Chevreuse une aide financière d'un montant de 3 812.00€ au titre du programme n° 6-10 « Acquisition de système d'entretien alternatif des espaces publics » pour l'achat de matériel électrique.

3. PNR-Demande d'aide financière-Elagage des arbres

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de demander au P.N.R de la Haute Vallée de Chevreuse une aide financière dans le cadre du programme « Travaux de mise en valeur paysagère des espaces publics » - aide 2.3 pour un montant de 2 880.00€. Cette aide servira à effectuer l'abattage des arbres sur le terrain communal bordant la Rabette.

4. Conseil Départemental- Demande de subvention dans le cadre d'acquisition de documents destinés à un public adulte

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité s'associe aux communes de Ponthévrard, Sonchamp et Saint-Arnoult pour déposer un dossier de subvention auprès du Conseil départemental en vue de l'acquisition de documents pour un public adulte dans le cadre du dispositif d'aide à la

lecture publique : mutualisation des ressources et animations. L'acquisition de documents d'animation destinés à un public adulte s'élève à un montant de 2.300€ pour la commune de Rochefort-en-Yvelines.

5. Conseil Départemental- Inscription de chemins au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée des Yvelines (PDIPR)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- Accepte l'inscription des chemins désignés ci-après du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée pédestre des Yvelines :
 - CR n°1 de Rochefort-en-Yvelines à Moutiers
 - CR n°8 de Saint Arnoult à Longvilliers
 - CR n°9 des Échelettes à Rochefort
 - CR n°34
 - Chemin de la Garenne
- S'engage en cas d'aliénation d'un chemin rural ou d'une parcelle communale inscrits au plan départemental susvisé, à maintenir ou à rétablir la continuité de l'itinéraire par un itinéraire de substitution qu'il proposera au Département des Yvelines,
- S'engage à conserver leur caractère public et ouvert aux chemins concernés
- Garantit leur emplacement en cas de suppression consécutive à des opérations publiques d'aménagement foncier,
- S'engage à inscrire les itinéraires concernés dans tous document d'urbanisme lors de sa révision ou de son élaboration,
- Autorise le balisage et l'équipement signalétique des itinéraires conformément, notamment, aux préconisations du CODERANDO 78 et de la charte officielle du balisage de la FFRP,
- S'engage à informer le Département des Yvelines de tous les projets de travaux sur les chemins ruraux, parcelles communales ou voies communales concernés,
- Confie au CODERANDO 78 la mise en œuvre, l'entretien léger et l'animation des sentiers inscrits au PDIPR,
- Autorise Monsieur le Maire, autant que besoin, à signer toutes conventions et tous documents inhérents à cette procédure d'inscription.

6. Conseil Départemental- Demande de subvention dans le cadre de l'aide à la lecture publique pour un public jeunesse

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'acquérir pour la commune de Rochefort-en-Yvelines des documents destinés à un public jeunesse pour un montant de 2.500€. Il précise que le montant de l'ensemble des demandes des communes est de 10.000€.

7. A10 Gratuite-A10-A11

Le Conseil municipal de Rochefort en Yvelines, après en avoir délibéré, à l'unanimité, demande à l'Etat:

- d'engager enfin des discussions sérieuses en vue de mettre fin à une rupture d'égalité territoriale avérée ;
- d'user pleinement de son autorité de délégateur pour corriger cette disparité territoriale ;
- d'exiger du concessionnaire Cofiroute – impétrant d'une délégation de service public aux clauses léonines – une attitude plus conforme à l'intérêt général et, dans ce cadre, d'établir un nouvel avenant au contrat de concession ouvrant la voie à la gratuité des tronçons autoroutiers franciliens susmentionnés ;
- dans un souci d'intérêt général national, de reprendre la main sur les concessions autoroutières accaparées par les grands lobbys financiers au détriment des populations et de nos territoires.

8. Autorisation pour engager les dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire à faire application de cet article pour engager, à liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite des crédits suivants :

- chapitre 20-Immobilisations incorporelles (sauf le 204) pour 3.000,00€
- chapitre 21-Immobilisations corporelles pour 51.375,00€

9. Soutien à la résolution du 101ème congrès de l'AMF

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes de la résolution générale du 101ème congrès des maires et des présidents d'intercommunalité dont les 7 sujets de négociation avec le gouvernement sont:

- 1) L'inscription de la place particulière de la commune et de sa clause générale de compétence dans la Constitution. Il s'agit de donner plus de libertés, de capacités d'initiative et de souplesse aux collectivités, en particulier s'agissant de la répartition des compétences du bloc communal. Rien ne remplacera le cadre de solidarité et de proximité des communes et leurs mairies. Cela doit également permettre de consacrer l'engagement présidentiel de garantir l'autonomie financière et fiscale des communes et de leurs groupements ;
- 2) La compensation intégrale et dans la durée de la taxe d'habitation sur les résidences principales par un dégrèvement général qui tienne compte de l'évolution annuelle des bases ;
- 3) L'ajustement de la contribution du bloc communal à la réduction de la dette publique, au prorata de sa part dans l'endettement ;
- 4) L'acceptation d'une révision du plafonnement à 1,2% des dépenses de fonctionnement, alors que ce seuil est rendu obsolète par des prévisions d'inflation largement supérieures ;
- 5) Le retour à une conception non « léonine » et donc véritablement partenariale des contrats établis entre l'État et les collectivités territoriales ;
- 6) Le réexamen de la baisse des moyens dans les domaines essentiels de la vie des territoires que sont notamment le logement social, les contrats aidés et la politique de l'eau ;
- 7) Le rétablissement du caractère optionnel de tout transfert de compétence – et en particulier de la compétence « eau et assainissement » – qui doit s'accompagner, de manière générale, de l'arrêt de tout nouveau transfert obligatoire.

10. AMR78-renouvellement adhésion et versement de la cotisation annuelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de renouveler l'adhésion à l'AMR 78 l'année 2019 et de verser une cotisation pour un montant de 179.00 euros.

11. Collège de Bonnelles - attribution d'une subvention exceptionnelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de verser une subvention exceptionnelle pour un montant de 215,20€ pour le transport relatif aux sorties à l'opéra de Paris pour les 5 élèves de 4ème de la commune de Rochefort-en-Yvelines.

12. Informations et questions diverses :

- a) Priorisation du plan projet pluriannuel
- b) Point pour le terrain Rossi
- c) Tournage Arkéotopia
- d) CART-Opposition au transfert des compétences eau potable et assainissement des eaux usées à la CA RT au 1er janvier 2020
- e) Organisation départ de la diagonale 78
- f) Point sur les dysfonctionnements de la salle polyvalente
- g) Participation pour le centre aéré de Bullion
- h) Manifestation DRAPO
- i) Organisation des vœux
- j) Point urbanisme

La séance est levée à 22h40.

Le Maire
Sylvain LAMBERT

